



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2024-05

relatif à

la demande d'un crédit de réalisation pour la pose anticipée d'un tronçon de conduite de transport des eaux usées à entre Yvorne et Aigle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

1. HISTORIQUE

Dans le cadre du projet de STEP régionale, les eaux usées d'Yvorne, Corbeyrier, Ollon et Leysin font l'objet de différents projets de transport vers le site d'Aigle. Les raccordements de Leysin, Corbeyrier et Yvorne sont prévus en septembre 2025, date de la mise en service des premiers traitements de la STEP d'Aigle ; le raccordement d'Ollon est prévu en automne 2027, après la mise en service du traitement des boues et des micropolluants.

2. CONTEXTE

Le préavis pour le crédit de réalisation du transport des eaux usées entre Yvorne et Aigle sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil intercommunal. Lors du contact des différents propriétaires en phase de projet, il est apparu qu'un tronçon traverse une culture qui ne sera pas à maturité lors des travaux. En effet l'agriculteur, propriétaire de la parcelle récoltera son maïs fin-octobre 2024 et replantera du blé à fin novembre 2024 qui ne sera pas à maturité au moment des travaux en 2025.

Il existe évidemment des indemnités pour pertes de culture, mais la fouille étant en diagonale du champ, avec une emprise de 10m de large, la perte serait assez considérable et l'exploitation sérieusement compromise sur une large partie de la parcelle. Le propriétaire a clairement émis son indignation en cas de non-prise en compte de ces aspects dans la gestion de chantier. Il a cependant donné son accord oral pour des travaux anticipés dès mi-octobre 2024 et est prêt à donner son accord écrit par voie de convention.

Pour ces raisons, le CODIR souhaite poser un tronçon de conduite lors de travaux anticipés dès mi-octobre 2024.

3. DESCRIPTION DU PROJET

A ce jour, le projet complet de transport entre Yvorne et Aigle est pratiquement abouti, mais il manque encore quelques éléments pour permettre de déposer le préavis de réalisation complet, prévu lors de la prochaine séance de Conseil intercommunal. Le projet de transport dans son intégralité sera décrit dans le préavis en question.

Les travaux anticipés concernent un tronçon de conduite en PE 160/130.8 de 210m et la chambre d'arrivée, situés avant le raccordement au réseau aiglon.

3.1. Devis

Le devis des travaux est le suivant :

Poste	Montant HT
Travaux de génie civil	30'300
<i>CAN 113 – Installations de chantier</i>	<i>1'500</i>
<i>CAN 211 - Fouilles et terrassements</i>	<i>6'300</i>
<i>CAN 237 – Canalisations et évacuation des eaux</i>	<i>22'444</i>
Travaux de sanitaire	12'600
<i>CAN 412 – Conduites enterrées</i>	<i>12'575</i>
Remise en état, épierrement (par le propriétaire, estimation)	3'000
Honoraires ingénieurs	4'000
Divers et imprévus 10%	5'000
Coût total HT des travaux anticipés dans la parcelle 1017	54'900
TVA 8.10%	4'500
Coût total TTC	59'400

Le coût total est arrondi à CHF 60'000.- TTC pour le présent préavis.

4. MOTIVATION DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de direction souhaite respecter le travail de l'agriculteur en adaptant le planning des travaux sur ce court tronçon, indépendamment des possibilités d'indemnités financières.

Le CODIR ne souhaite en outre pas prendre le risque d'une opposition du propriétaire, alors qu'un accord est possible. En cas d'opposition, le planning des travaux serait sérieusement remis en cause et le raccordement d'Yvorne à Aigle avant les vendanges 2025 serait fortement compromis. Les services cantonaux ont insisté sur l'importance de raccorder Yvorne avant les vendanges 2025, période très critique pour le fonctionnement de la STEP d'Yvorne (voir chapitre 6).

5. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Les travaux seront en principe réalisés par l'entreprise adjudicatrice de l'ensemble des travaux de génie civil du transport Yvorne-Aigle, l'adjudication étant prévue courant septembre.

Les travaux sont prévus à mi-octobre 2024.

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les vendanges et l'encavage sur la commune d'Yvorne sont synonymes chaque année de forte pollution dans les eaux usées, conduisant à l'asphyxie de la STEP, à des rejets fortement chargés et à une pollution du milieu naturel.

7. INCIDENCES FINANCIERES

7.1. Subventions

Des subventions sont attendues sur l'objet de ce préavis :

- Subventions cantonales sur l'ensemble du transport à hauteur d'environ 35% du coût des travaux, déduction faite de quelques postes subventionnés. Pour le tronçon considéré, le montant de subventions est estimé à 12'000.-

7.2. Financement

Le coût total de CHF 60'000.- TTC sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions et sera amorti conformément aux dispositions légales applicables. Cet emprunt respectera le plafond d'endettement.

8. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2024-05 relatif à la demande de crédit pour la pose anticipée d'un tronçon de conduite de transport des eaux usées à entre Yvorne et Aigle
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder au CODIR un crédit de CHF 60'000.- TTC pour la pose anticipée d'un tronçon de conduite de transport des eaux usées à entre Yvorne et Aigle ;
2. D'approuver le financement tel que proposé.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 12 août 2024.

Au nom du Comité de direction de AERA

La Présidente

Le Secrétaire

M. Allora

S. Chemouny

Personne responsable : M. Christian Roussy, Membre du CODIR

Annexes :

1. Plan de situation

Annexe 1 : plans de situation

